AR Prefecture
082-268201050-20261026-DELIB11-DE
Reçu le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026

DEPARTEMENT
TARN ET GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-six, le 26 octobre à 18 h 00,
Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 16 octobre 2026 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17 Présents : 10 Votants : 12 Résultat du vote : unanimité

**Etaient présents :** Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Véronique PATERNE, Éric CONTE, Jean-Pierre ANGLAS, Pauline SEILHAN, Nicole BETTULA, Fernand MORA, Philippe DUACHEUX, Yvette DETROIT.

**Procurations :** M. Fabien LEMAIRE a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
Mme Marie VINCENTI a donné procuration à Mme Colette VERDOUX

**Excusés : - Absents :** Mme Emmanuelle ANTICH, Mme Anne BENAICHE, M. Jean-Pierre VALETTE, Mme Monique LASVENES, M. Bruno PEGAS.

Mme Pauline SEILHAN a été élue secrétaire de séance.

**Délibération n° 11 : Validation du Projet d'Etablissement révisé 2027-2032**

Monsieur Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration qu':
-afin de répondre aux obligations règlementaires de la loi 2002-2 du CASF
-afin d'intégrer les nouveaux objectifs institutionnels liés, notamment, au Plan d'action de l'évaluation interne réalisée courant 2026 et ayant donné lieu à un plan d'action quinquennal,
-Le fait que le volet « projet de soins » nécessitait d'être mis à jour du fait de l'évolution de l'environnement médical, mais aussi légal (loi sur la fin de vie)
-Le fait que le volet « qualité, gestion des risques, axe fort de la gestion de l'établissement nécessitait également d'être revu et étoffé à l'aune des actions mises en place à l'EHPAD et en vue de ses objectifs dans ce domaine,
-Le fait que la consultation du CVS de l'EHPAD, réuni en séance le 12 Octobre 2026, a donné un avis favorable sur le projet d'établissement 2027-2032 de l'Ehpad « Résidence du Lac
-Il est nécessaire que le Conseil d'Administration valide le nouveau Projet d'établissement

Les membres du Conseil D'administration
ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;
CHARGENT le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires à la diffusion et à la mise en œuvre des objectifs du projet 2027-2032

Ainsi fait et délibéré le 26 octobre 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LE PRÉSIDENT

*Le Président,*
*Thierry DELBREIL*

*Le Secrétaire de Séance*
*Pauline SEILHAN*

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien http://www.telerecours.fr)

Mise en ligne le : 30/10/2026 14:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Lafrançaise
https://www.lafrancaise.fr/documents_administratifs/85438